





Info-Alerte n° 1827 du 24 octobre 2018

Le bon de commande de WILLEMSE FRANCE

WILLEMSE FRANCE se flatte d'appliquer une garantie gratuite « Qualitéconformité » aux produits livrés. C'est effectivement le minimum que puisse attendre tout acheteur.

Mais, curieusement, une ligne de 2,90 € est imprimée sur le bon de commande au titre de « l'assurance livraison + main verte ». Cette participation vise à vous « protéger de toute mauvaise surprise lors de la livraison ainsi qu'au cours de la période de reprise végétale de vos plantes ».

Certes, vous pouvez barrer cette clause si vous ne souhaitez pas y souscrire. Du reste, vous aurez raison de le faire puisque le consommateur n'a pas à supporter les risques décrits. **WILLEMSE FRANCE** a trouvé le bon filon pour encaisser du chiffre d'affaires supplémentaire. Mine de rien, un montant de 2,90 € multiplié par le nombre de commandes constitue un beau pactole.

INFO-ALERTE est une mise en garde hebdomadaire diffusée par le : Réseau anti-arnaques, association partenaire de l'UFC-Que Choisir BP 40179 – 79305 PARTHENAY cedex

(contact@arnaques-infos.org) - Site: www.arnaques-infos.org SIRET: 503 805 657 00049

Reproduction autorisée sous réserve de mentionner l'origine.

Directeur de la publication :

Pascal TONNERRE (president@arnaques-infos.org)